

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 12/11/2013

CF - Obligations des contribuables tendant à la prévention de la fraude - Déclaration des comptes ouverts, utilisés ou clos hors de France - Comptes non soumis à l'obligation de déclaration (CGI, art 1649 A)

Série / Division :

CF - CPF

Texte :

Des précisions sont apportées sur les modalités d'application du deuxième alinéa de l'[article 1649 A du code général des impôts \(CGI\)](#) aux titulaires de comptes ouverts, à l'étranger, dans un établissement financier et ayant pour objet de réaliser en ligne des paiements d'achats ou des encaissements afférents à des ventes de biens.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-CF-CPF-30-20](#) : CF- Obligations des contribuables tendant à la prévention de la fraude - Déclaration des comptes ouverts, utilisés ou clos hors de France

Signataire du document lié :

Olivier Sivieude, chef du service du contrôle fiscal